

Clermont, le 25 janvier 2022

Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

Objet : réunion du comité syndical du Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à une réunion du Comité Syndical du Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois qui se tiendra le :

Vendredi 4 février 2022 à 10 h 00

Salle du Conseil

**Communauté de Communes du Clermontois
9 Rue Henri Breuil - 60600 Clermont**

(la séance aura lieu également en visioconférence)

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2021 ;
- 2- Reprise des restes à réaliser (RAR) 2021 au budget primitif 2022 ;
- 3- Reprise par anticipation et affectation provisoire des résultats 2021 au budget primitif 2022 ;
- 4- Adoption du budget primitif 2022 du Syndicat Mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois ;
- 5- Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiements associés (AP/CP) 2020-01 : Élaboration du SCOT du Beauvaisis – Clermontois ;
- 6- Contributions 2022 des EPCI membres ;
- 7- Questions diverses.

Vous remerciant par avance de votre présence, nous vous prions de croire à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,



Philippe HESSE



Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

COMITÉ SYNDICAL

Vendredi 4 février 2022

10 h 00

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2021 ;
- 2- Reprise des restes à réaliser (RAR) 2021 au budget primitif 2022 ;
- 3- Reprise par anticipation et affectation provisoire des résultats 2021 au budget primitif 2022 ;
- 4- Adoption du budget primitif 2022 du Syndicat Mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois ;
- 5- Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiements associés (AP/CP) 2020-01 : Élaboration du SCOT du Beauvaisis – Clermontois ;
- 6- Contributions 2022 des EPCI membres ;
- 7- Questions diverses :
 - retour sur les travaux en cours de la fédération régionale des SCOT en lien avec la révision du SRADET

Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois**EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes du Clermontois, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

Étaient présents :

Philippe HESSE,
Gérard HÉDIN,
Lionel CHISS,
Christophe TABARY,
Dominique CORDIER,
Hubert VANYSACKER,
Jean-François DUFOUR,
Jean-Louis VANDEBURIE,
Patrice HAEZEBROUCK,
Christophe DE L'HAMAIDE (suppléant de Franck PIA),
Dominique MORET (suppléante de Aymeric BOURLEAU),
Hans DEKKERS (suppléant de Victor DEBIL-CAUX),
Stéphanie ANSART,
Lionel OLLIVIER,
Yves COFFINEAU,
Jean-Luc CARON,
Serge LAMBERT (suppléant de Jean-Philippe VICAHRD),
Christophe CHEMIN (suppléant de Christophe GATTE),
Hélène DUFRANNE (suppléante de David BELVAL),

Pouvoirs :

Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Hubert VANYSACKER,
Denis DUPUIS donne pouvoir à Jean-Luc CARON.

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. REPRISE DES RESTES À RÉALISER 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité :

- la reprise, au budget primitif 2022, des restes à réaliser 2021 suivants :
 - 1 600 € en dépenses d'investissement

2. REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS 2021 ET AFFECTATION PROVISoire AU BUDGET 2022

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la reprise par anticipation au budget primitif 2022 des résultats de l'exercice 2021 et à leur affectation comme suit :

- 1 600,00 € du résultat de fonctionnement seront affectés au financement de la section d'investissement RAR compris au 1068,
- 171 581,50 € d'excédent de fonctionnement seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au chapitre 002.

3. ADOPTION DU BUDGET 2022 SYNDICAT MIXTE DU SCOT BEAUVAISIS - CLERMONTOIS

Les membres du comité syndical ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2022 du Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois qui s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement à hauteur de 347 738,00 € ;
- en section d'investissement à hauteur de 268 338,00 €.

4. RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2020-01 : ÉLABORATION DU SCOT BEAUVAISIS-CLERMONTOIS

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la révision de l'AP/CP 2020-01 : élaboration du SCOT du Beauvaisis – Clermontois selon les éléments ci-dessous :

2020-01 - Elaboration du SCOT Beauvaisis - Clermontois

		AP (TTC)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Initial	2021	800 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00			
Realisé			0,00							
Ajustement proposé au BP 2022	2022		-160 000,00	103 000,00	-66 000,00	-66 000,00	-66 000,00	94 000,00	94 000,00	67 000,00
Crédit ouvert au BP 2022			800 000,00	0,00	263 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00

- ✓ montant de l'Autorisation de Programme : 800 000,00 €,
- ✓ durée de l'Autorisation de Programme : allongement de la durée de 3 ans,
- ✓ montant des Crédits de Paiement 2022 : 263 00,000 €.

5. CONTRIBUTION 2022 DES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BEAUVAISIS- CLERMONTOIS

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité le montant des contributions 2022 des EPCI membres au profit du syndicat mixte Beauvaisis - Clermontois conformément au tableau ci-dessous :

Intitulé des participations	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Communauté de communes du Clermontois
Financement SCOT	123 128,40 €	45 982,80 €
Frais généraux	5 129,35 €	1 915,95 €
Total 2022	128 257,75 €	47 898,75 €

La contribution totale représente 176 156,50 €.

La séance est levée à 10 h 50.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe HESSE



Clermont, le 25 janvier 2022

Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

Objet : réunion du comité syndical du Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à une réunion du Comité Syndical du Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois qui se tiendra le :

Vendredi 4 février 2022 à 10 h 00

Salle du Conseil

**Communauté de Communes du Clermontois
9 Rue Henri Breuil - 60600 Clermont**

(la séance aura lieu également en visioconférence)

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022
DÉPOSÉ



L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2021 ;
- 2- Reprise des restes à réaliser (RAR) 2021 au budget primitif 2022 ;
- 3- Reprise par anticipation et affectation provisoire des résultats 2021 au budget primitif 2022 ;
- 4- Adoption du budget primitif 2022 du Syndicat Mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois ;
- 5- Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiements associés (AP/CP) 2020-01 : Élaboration du SCOT du Beauvaisis – Clermontois ;
- 6- Contributions 2022 des EPCI membres ;
- 7- Questions diverses.

Vous remerciant par avance de votre présence, nous vous prions de croire à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,

Philippe HESSE



Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

COMITÉ SYNDICAL

Vendredi 4 février 2022

10 h 00

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2021 ;
- 2- Reprise des restes à réaliser (RAR) 2021 au budget primitif 2022 ;
- 3- Reprise par anticipation et affectation provisoire des résultats 2021 au budget primitif 2022 ;
- 4- Adoption du budget primitif 2022 du Syndicat Mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois ;
- 5- Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiements associés (AP/CP) 2020-01 : Élaboration du SCOT du Beauvaisis – Clermontois ;
- 6- Contributions 2022 des EPCI membres ;
- 7- Questions diverses :
 - retour sur les travaux en cours de la fédération régionale des SCOT en lien avec la révision du SRADET

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes du Clermontois, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

Étaient présents :

Philippe HESSE,
Gérard HÉDIN,
Lionel CHISS,
Christophe TABARY,
Dominique CORDIER,
Hubert VANYSACKER,
Jean-François DUFOUR,
Jean-Louis VANDEBURIE,
Patrice HAEZEBROUCK,
Christophe DE L'HAMAIDE (suppléant de Franck PIA),
Dominique MORET (suppléante de Aymeric BOURLEAU),
Hans DEKKERS (suppléant de Victor DEBIL-CAUX),
Stéphanie ANSART,
Lionel OLLIVIER,
Yves COFFINEAU,
Jean-Luc CARON,
Serge LAMBERT (suppléant de Jean-Philippe VICAHRD),
Christophe CHEMIN (suppléant de Christophe GATTE),
Hélène DUFRANNE (suppléante de David BELVAL),

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



Pouvoirs :

Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Hubert VANYSACKER,
Denis DUPUIS donne pouvoir à Jean-Luc CARON.

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. REPRISE DES RESTES À RÉALISER 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité :

- la reprise, au budget primitif 2022, des restes à réaliser 2021 suivants :
 - 1 600 € en dépenses d'investissement

2. REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS 2021 ET AFFECTATION PROVISOIRE AU BUDGET 2022

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la reprise par anticipation au budget primitif 2022 des résultats de l'exercice 2021 et à leur affectation comme suit :

- 1 600,00 € du résultat de fonctionnement seront affectés au financement de la section d'investissement RAR compris au 1068,
- 171 581,50 € d'excédent de fonctionnement seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au chapitre 002.

3. ADOPTION DU BUDGET 2022 SYNDICAT MIXTE DU SCOT BEAUVAISIS - CLERMONTOIS

Les membres du comité syndical ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2022 du Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois qui s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement à hauteur de 347 738,00 € ;
- en section d'investissement à hauteur de 268 338,00 €.

4. RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2020-01 : ÉLABORATION DU SCOT BEAUVAISIS-CLERMONTOIS

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la révision de l'AP/CP 2020-01 : élaboration du SCOT du Beauvaisis – Clermontois selon les éléments ci-dessous :

2020-01 - Elaboration du SCOT Beauvaisis - Clermontois

		AP (TTC)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Initial	2021	800 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00			
Realisé			0,00							
Ajustement proposé au BP 2022	2022		-160 000,00	103 000,00	-66 000,00	-66 000,00	-66 000,00	94 000,00	94 000,00	67 000,00
Crédit ouvert au BP 2022			800 000,00	0,00	263 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00

- ✓ montant de l'Autorisation de Programme : 800 000,00 €,
- ✓ durée de l'Autorisation de Programme : allongement de la durée de 3 ans,
- ✓ montant des Crédits de Paiement 2022 : 263 00,000 €.

5. CONTRIBUTION 2022 DES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BEAUVAISIS- CLERMONTOIS

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité le montant des contributions 2022 des EPCI membres au profit du syndicat mixte Beauvaisis - Clermontois conformément au tableau ci-dessous :

Intitulé des participations	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Communauté de communes du Clermontois
Financement SCOT	123 128,40 €	45 982,80 €
Frais généraux	5 129,35 €	1 915,95 €
Total 2022	128 257,75 €	47 898,75 €

La contribution totale représente 176 156,50 €.

La séance est levée à 10 h 50.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Philippe HESSE

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022-01

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes du Clermontois, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

Étaient présents :

Philippe HESSE,
Gérard HÉDIN,
Lionel CHISS,
Christophe TABARY,
Dominique CORDIER,
Hubert VANYSACKER,
Jean-François DUFOUR,
Jean-Louis VANDEBURIE,
Patrice HAEZEBROUCK,
Christophe DE L'HAMAIDE (suppléant de Franck PIA),
Dominique MORET (suppléante de Aymeric BOURLEAU),
Hans DEKKERS (suppléant de Victor DEBIL-CAUX),
Stéphanie ANSART,
Lionel OLLIVIER,
Yves COFFINEAU,
Jean-Luc CARON,
Serge LAMBERT (suppléant de Jean-Philippe VICAHRD),
Christophe CHEMIN (suppléant de Christophe GATTE),
Hélène DUFRANNE (suppléante de David BELVAL),

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



Pouvoirs :

Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Hubert VANYSACKER,
Denis DUPUIS donne pouvoir à Jean-Luc CARON.

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Président

REPRISE DES RESTES À RÉALISER 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu les « restes à réaliser » correspondants aux engagements pris par le SCOT au cours de l'exercice 2021 et non mandatés au 31 décembre 2021 (correspondants principalement à l'acquisition d'un ordinateur) ;

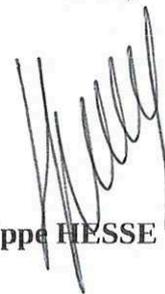
Vu les états des restes à réaliser communiqués au comptable du Trésor en janvier 2022 ;

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la reprise, au budget primitif 2022, des restes à réaliser 2021 suivants :

- 1 600 € en dépenses d'investissement :
- ✓ dans l'attente de l'adoption des comptes de gestion du comptable du Trésor et du vote des comptes administratifs ;
- ✓ constatant la sincérité des restes à réaliser présentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe HESSE

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022-02

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes du Clermontois, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

Étaient présents :

Philippe HESSE,
Gérard HÉDIN,
Lionel CHISS,
Christophe TABARY,
Dominique CORDIER,
Hubert VANYSACKER,
Jean-François DUFOUR,
Jean-Louis VANDEBURIE,
Patrice HAEZEBROUCK,
Christophe DE L'HAMAIDE (suppléant de Franck PIA),
Dominique MORET (suppléante de Aymeric BOURLEAU),
Hans DEKKERS (suppléant de Victor DEBIL-CAUX),
Stéphanie ANSART,
Lionel OLLIVIER,
Yves COFFINEAU,
Jean-Luc CARON,
Serge LAMBERT (suppléant de Jean-Philippe VICAHRD),
Christophe CHEMIN (suppléant de Christophe GATTE),
Hélène DUFRANNE (suppléante de David BELVAL),

Pouvoirs :

Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Hubert VANYSACKER,
Denis DUPUIS donne pouvoir à Jean-Luc CARON.

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



Rapporteur : Monsieur le Président

REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS 2021 ET AFFECTATION PROVISoire AU BUDGET 2022

Vu la présentation des résultats de l'exercice 2021 communiquée par le comptable du Trésor ;

- dans l'attente de l'adoption des comptes de gestion du comptable du Trésor et du vote des comptes administratifs ;
- constatant la sincérité des résultats ;

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la reprise par anticipation au budget primitif 2022 des résultats de l'exercice 2021 et à leur affectation comme suit :

- **1 600,00 € du résultat de fonctionnement seront affectés au financement de la section d'investissement RAR compris au 1068,**
- **171 581,50 € d'excédent de fonctionnement seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au chapitre 002.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



Philippe HESSE

Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022-03

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes du Clermontois, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

Étaient présents :

Philippe HESSE,
Gérard HÉDIN,
Lionel CHISS,
Christophe TABARY,
Dominique CORDIER,
Hubert VANYSACKER,
Jean-François DUFOUR,
Jean-Louis VANDEBURIE,
Patrice HAEZEBROUCK,
Christophe DE L'HAMAIDE (suppléant de Franck PIA),
Dominique MORET (suppléante de Aymeric BOURLEAU),
Hans DEKKERS (suppléant de Victor DEBIL-CAUX),
Stéphanie ANSART,
Lionel OLLIVIER,
Yves COFFINEAU,
Jean-Luc CARON,
Serge LAMBERT (suppléant de Jean-Philippe VICAHRD),
Christophe CHEMIN (suppléant de Christophe GATTE),
Hélène DUFRANNE (suppléante de David BELVAL),

Pouvoirs :

Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Hubert VANYSACKER,
Denis DUPUIS donne pouvoir à Jean-Luc CARON.

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
LE 11 FEV. 2022





Rapporteur : Monsieur le Président

**ADOPTION DU BUDGET 2022 SYNDICAT MIXTE DU SCOT
BEAUVAISIS - CLERMONTOIS**

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux syndicats mixtes par renvoi de l'article L. 5722-1 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le comité syndical.

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté le 15 décembre 2021,

Vu la note de synthèse jointe en annexe,

Vu le projet de budget primitif 2022 présenté par le Président ;

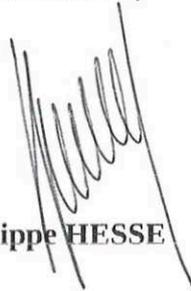
Considérant le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire (M14),

Les membres du comité syndical ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2022 du syndicat mixte du SCOT Beauvaisis-Clermontois qui s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement à hauteur de 347 738,00 € ;
- en section d'investissement à hauteur de 268 338,00 €.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Philippe HESSE

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale -
CC du Clermontois (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009308600011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : CC du Clermontois - M14 SCOT (3)

ANNEE 2022

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe



Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	79
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	80
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	81

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	82

CC du Clermontois - CC du Clermontois - M14 SCOT - BP (projet de budget) - 2022

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

Code INSEE 60157	CC du Clermontois CC du Clermontois - M14 SCOT	BP (projet de budget) 2022
---------------------	---	-------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les catsses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent »
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	347 738,00	176 156,50
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 171 581,50
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		347 738,00	347 738,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	266 738,00	268 338,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 600,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		268 338,00	268 338,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	616 076,00	616 076,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 000,00	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 000,00	0,00	81 000,00	0,00	81 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	168 000,00		266 738,00	0,00	266 738,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		168 000,00		266 738,00	0,00	266 738,00
TOTAL		175 000,00	0,00	347 738,00	0,00	347 738,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	347 738,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	175 000,00	0,00	176 156,50	0,00	176 156,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		175 000,00	0,00	176 156,50	0,00	176 156,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		175 000,00	0,00	176 156,50	0,00	176 156,50
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		175 000,00	0,00	176 156,50	0,00	176 156,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	171 581,50
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	347 738,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	266 738,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

CC du Clermontois - CC du Clermontois - M14 SCOT - BP (projet de budget) - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$, $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 600,00	3 000,00	0,00	4 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	168 000,00	0,00	263 738,00	0,00	263 738,00
	Total des dépenses d'équipement	168 000,00	1 600,00	266 738,00	0,00	268 338,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	168 000,00	1 600,00	266 738,00	0,00	268 338,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	168 000,00	1 600,00	266 738,00	0,00	268 338,00

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 338,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	168 000,00		266 738,00	0,00	266 738,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

CC du Clermontois - CC du Clermontois - M14 SCOT - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	168 000,00		266 738,00	0,00	266 738,00
	TOTAL	168 000,00	0,00	268 338,00	0,00	268 338,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 338,00
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	268 738,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	18 500,00		18 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00		60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		1 000,00
023	Virement à la section d'investissement		266 738,00	266 738,00
Dépenses de fonctionnement – Total		81 000,00	266 738,00	347 738,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	347 738,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	263 738,00		263 738,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 600,00	0,00	4 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		268 338,00	0,00	268 338,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 338,00
---	-------------------

CC du Clermontois - CC du Clermontois - M14 SCOT - BP (projet de budget) - 2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	176 156,50		176 156,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		176 156,50	0,00	176 156,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	171 581,50
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	347 738,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		266 738,00	266 738,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	266 738,00	266 738,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 600,00
-----------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 338,00
---	-------------------

CC du Clermontois - CC du Clermontois - M14 SCOT - BP (projet de budget) - 2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	7 000,00	18 500,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00	18 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	60 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	60 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00
65888	Autres	0,00	1 500,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 000,00	80 000,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	1 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 000,00	81 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	168 000,00	266 738,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		168 000,00	266 738,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		168 000,00	266 738,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		175 000,00	347 738,00	0,00

+ RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	347 738,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	347 738,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	175 000,00	176 156,50	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	175 000,00	176 156,50	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		175 000,00	176 156,50	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		175 000,00	176 156,50	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		175 000,00	176 156,50	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	171 581,50
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	347 738,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	3 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
10	Opération d'équipement n° 10 (5)	168 000,00	263 738,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		168 000,00	266 738,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		168 000,00	266 738,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		168 000,00	266 738,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	1 600,00
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 338,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 600,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 600,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	1 600,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	1 600,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	168 000,00	266 738,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		168 000,00	266 738,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		168 000,00	266 738,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		168 000,00	268 338,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 338,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1)
LIBELLE : Elaboration du SCOT CAB CCC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	263 738,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	263 738,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	d
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-263 738,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

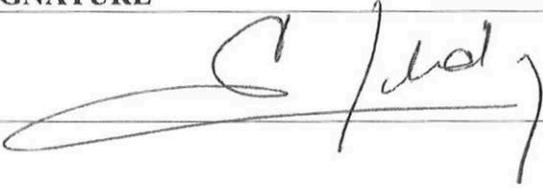
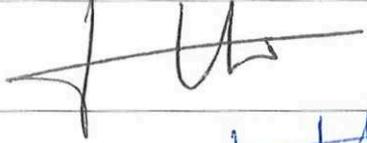
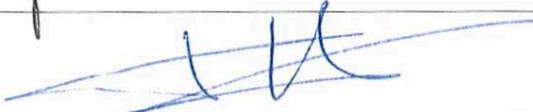
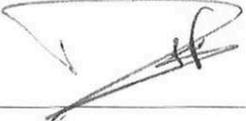
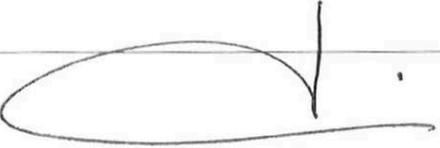
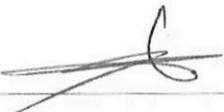
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

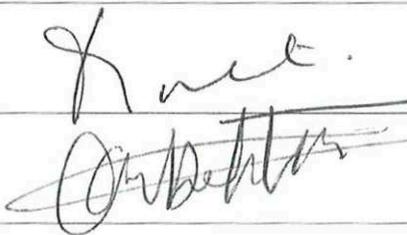
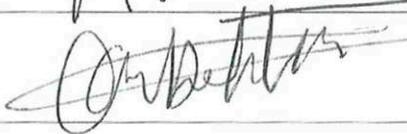
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BEAUVAISIS-CLERMONTOIS
VENDREDI 4 FEVRIER 2022 A 10 H 00**

BUDGET PRIMITIF 2022

Communauté d'agglomération du Beauvaisis

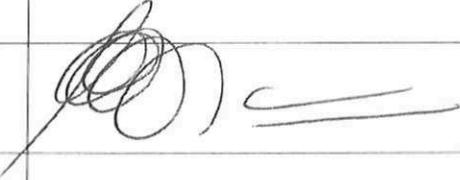
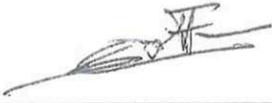
DELEGUES TITULAIRES	
NOM - Prénom	SIGNATURE
Gérard HEDIN	
Franck PIA	
Lionel CHISS	<p align="center">DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE DE L'OISE LE 11 FEV. 2022</p> 
Christophe TABARY	
Aymeric BOURLEAU	
Dominique CORDIER	
Hubert VANYSACKER	
Jean-François DUFOUR	
Béatrice LEJEUNE	
Jean Louis VANDEBURIE	
Patrice HAEZEBROUCK	
Victor DEBIL-CAUX	

DELEGUES SUPPLEANTS	
NOM - Prénom	SIGNATURE
Mohrad LAGHIRARI	
Christophe DE L'HAMAIDE	
Martial DUFLOT	
Jean-Charles PAILLART	
Jean-Pierre SENECHAL	
Ali SAHNOUN	
Loïc BARBARAS	
Dominique MORET	
Hans DEKKERS	
Catherine MARTIN	
Charles LOCQUET	
Régis LANGLET	

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022

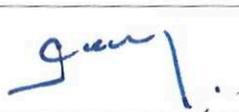
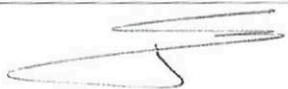
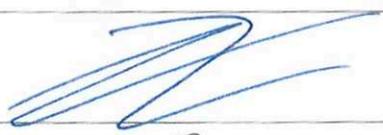
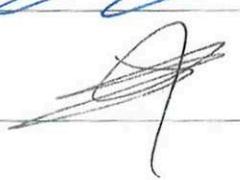


Communauté de communes du Clermontois

DELEGUES TITULAIRES	
NOM - Prénom	SIGNATURE
Stéphanie ANSART	
Denis DUPUIS	
Jean-Philippe VICHARD	
David BELVAL	
Christophe GATTE	
Michel RUBE	
Lionel OLLIVIER	
Jean-Claude PELLERIN	
Yves COFFINEAU	
Philippe MAUGER	
Philippe HESSE	
Brigitte BOULENGER	

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



DELEGUES SUPPLEANTS	
NOM - Prénom	SIGNATURE
Jean Pierre ROUSSELLE	
Patrick THOMASSIN JL CARON	
Jean-Guy BRUYER	
Serge LAMBERT	
Stéphane LECOMTE	
Alain RANDON	
Aïda DECORNET	
Nathalie BONICKI	
Roger VANNIER	
Katia BRETON	
Christophe CHEMIN	
Hélène DUFRANNE	

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



1- REPRISE DES RESTES A REALISER (RAR) 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Les restes à réaliser (correspondants principalement à l'acquisition d'un ordinateur) du SCOT s'élevaient au 31/12/2021 à :

- 1 600 € en dépenses d'investissement

L'état des RAR a été transmis par l'Ordonnateur au Comptable du Trésor en janvier 2022 et seront annexés aux comptes administratifs 2021.

Afin d'améliorer la lisibilité des inscriptions budgétaires, il est proposé au comité la reprise des RAR de l'exercice 2021 au budget primitif 2022.

Le comité syndical est appelé :

- à prendre acte de la présentation des états des RAR qui lui a été faite ;
- à en constater la sincérité ;
- à prendre acte de la transmission des documents correspondants au comptable du Trésor ;
- à se prononcer sur la reprise des « Restes à réaliser » de l'exercice 2021 au budget primitif 2022.

2- REPRISE PAR ANTICIPATION ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Afin d'améliorer la lisibilité des inscriptions budgétaires, il est proposé au comité la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 dès le vote du budget primitif 2022.

La section de fonctionnement ressort en 2021 en excédent de 173 181,50 euros.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE
LE 11 FEV. 2022



La section d'investissement 2021 ressort à **0 euros**.

Cependant, la reprise du solde des RAR à hauteur de **1 600 euros** fait apparaître un **besoin de financement final de la section d'investissement à hauteur de 1 600 €**.

Il est proposé au comité d'affecter les résultats comme suit :

- **1 600 €** du résultat de fonctionnement seront affectés au **financement de la section d'investissement RAR** compris au 1068
- **171 581,50 €** d'excédent de fonctionnement seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au **chapitre 002**.

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 SCOT BEAUVAISIS CLERMONTOIS

BUDGET PRIMITIF DU SCOT BEAUVAISIS-CLERMONTOIS

Compte tenu :

- ✓ Des éléments des sections de fonctionnement et d'investissement présentés à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 15 décembre 2021,

le Président propose au Comité syndical le projet de budget 2022 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ✓ **BUDGET PRIMITIF**
 - **Recettes**

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à **347 738 €** et se décompose comme suit :

- Chapitre 74 (dotations et participations) s'élève à 176 156,50 € et comprennent :
 - 128 259,5 € au titre de la participation de la communauté d'agglomération de Beauvaisis

- 47 897 € au titre de la participation de la communauté de communes du Clermontois
- o Chapitre 002 – Résultat reporté : 171 581,50 €

o Dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à **347 738 €** et se décompose comme suit :

- o Chapitre 011 Charges à caractère général 18 500 €
- o Chapitre 012 Charges de personnel 60 000 €
- o Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 1 500 €
- o Chapitre 022 Dépenses imprévues 1 000 €
- o Chapitre 023 virement à la section d'investissement 266 738 € afin de financer l'élaboration du SCOT

Vote du budget de fonctionnement : Le comité syndical est appelé à se prononcer sur le projet de budget de fonctionnement du budget 2022 du SCOT Beauvaisis - Clermontois présenté en équilibre à hauteur de 347 738 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

o Dépenses

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à **268 338 €** et se décompose comme suit :

- o Chapitre 21 Immobilisations incorporelles 4 600 €
- o Opération 10 – Elaboration du SCOT 263 738 €

o Recettes

Le montant des recettes d'investissement s'élève à **268 338 €** et se décompose comme suit :

- Chapitre 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 1 600 €
- Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement 266 738 €

Vote du budget d'investissement : Le comité syndical est appelé à se prononcer sur le projet de budget d'investissement du budget SCOT 2022 Beauvaisis-Clermontois présenté en équilibre à hauteur de 268 338 €.

4 - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) : AP/CP 2020-01 ELABORATION DU SCOT BEAUVAISIS-CLERMONTOIS

Cette gestion en autorisation de programmes et crédits de paiement ou « AP-CP » permet de limiter l'ouverture des crédits au montant nécessaire pour les paiements à réaliser en cours d'année tout en permettant à la collectivité de prévoir la totalité d'une opération.
La gestion est souple car les AP/CP peuvent faire l'objet de révision.

Dans le cadre de la préparation du vote du budget primitif 2022 du SCOT Beauvaisis- Clermontois, il est proposé au Comité syndical d'approuver la révision de l'AP/CP "2020-01 Elaboration du SCOT BEAUVAISIS- CLERMONTOIS" comme suit :

2020-01 - Elaboration du SCOT Beauvaisis - Clermontois

	2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Initial		160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00			
Realisé		0,00							
Ajustement proposé au BP 2022		-160 000,00	103 000,00	-66 000,00	-66 000,00	-66 000,00	94 000,00	94 000,00	67 000,00
Crédit ouvert au BP 2022			800 000,00				94 000,00	94 000,00	67 000,00

- ✓ Montant de l'AP : 800 000 €
- ✓ Durée de l'AP : Allongement de la durée de 3 ans
- ✓ Montant des CP 2022 : 263 000 €

Vote du Comité : unanimité, pour, contre, abstentions

5 - SCOT BEAUVAISIS- CLERMONTOIS : CONTRIBUTIONS 2022 DES EPCI MEMBRES

Conformément aux statuts du SCOT Beauvaisis-Clermontois, les recettes du syndicat mixte sont composées majoritairement des contributions financières des EPCI adhérents au prorata de leur nombre d'habitants.

La contribution financière des EPCI adhérents est établie sur une base totale de 140 926 habitants (population INSEE) répartie entre 102 607 habitants pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis et 38 319 habitants pour la communauté de communes du Clermontois.

Cette contribution comprend :

- 1.20 € par an et par habitant pour le financement du SCOT
- 0.05 € par habitant au titre des frais de gestion la 1ère année

Il en ressort au titre de l'année 2022 :

Intitulé des participations	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Communauté de communes du Clermontois
Financement SCOT	123 128,40 €	45 982,80 €
Frais généraux	5 129,35€	1 915,95 €
Total 2022	128 257,75 €	47 898,75 €

La contribution totale représente 176 156,50 €.

Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022-04

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes du Clermontois, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

Étaient présents :

Philippe HESSE,
Gérard HÉDIN,
Lionel CHISS,
Christophe TABARY,
Dominique CORDIER,
Hubert VANYSACKER,
Jean-François DUFOUR,
Jean-Louis VANDEBURIE,
Patrice HAEZEBROUCK,
Christophe DE L'HAMAIDE (suppléant de Franck PIA),
Dominique MORET (suppléante de Aymeric BOURLEAU),
Hans DEKKERS (suppléant de Victor DEBIL-CAUX),
Stéphanie ANSART,
Lionel OLLIVIER,
Yves COFFINEAU,
Jean-Luc CARON,
Serge LAMBERT (suppléant de Jean-Philippe VICAHRD),
Christophe CHEMIN (suppléant de Christophe GATTE),
Hélène DUFRANNE (suppléante de David BELVAL),

Pouvoirs :

Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Hubert VANYSACKER,
Denis DUPUIS donne pouvoir à Jean-Luc CARON.

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



Rapporteur : Monsieur le Président

**RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT
2020-01 : ÉLABORATION DU SCOT BEAUVAISIS-CLERMontois**

Dans le cadre de la préparation du Budget primitif 2022 du syndicat mixte du SCOT du Beauvaisis – Clermontois,

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la révision de l'AP/CP 2020-01 : élaboration du SCOT du Beauvaisis – Clermontois comme suit :

2020-01 - Elaboration du SCOT Beauvaisis - Clermontois

		AP (TTC)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Initial	2021	800 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00			
Realisé	2021		0,00							
Ajustement proposé au BP 2022	2022		-160 000,00	103 000,00	-66 000,00	-66 000,00	-66 000,00	94 000,00	94 000,00	67 000,00
Crédit ouvert au BP 2022	2022	800 000,00	0,00	263 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00	67 000,00

- ✓ montant de l'Autorisation de Programme : 800 000,00 €
- ✓ durée de l'Autorisation de Programme : allongement de la durée de 3 ans,
- ✓ montant des Crédits de Paiement 2022 : 263 000,00 €.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022

Pour extrait conforme



Le Président,



Philippe HESSE

Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022-05

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes du Clermontois, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

Étaient présents :

Philippe HESSE,
Gérard HÉDIN,
Lionel CHISS,
Christophe TABARY,
Dominique CORDIER,
Hubert VANYSACKER,
Jean-François DUFOUR,
Jean-Louis VANDEBURIE,
Patrice HAEZEBROUCK,
Christophe DE L'HAMAIDE (suppléant de Franck PIA),
Dominique MORET (suppléante de Aymeric BOURLEAU),
Hans DEKKERS (suppléant de Victor DEBIL-CAUX),
Stéphanie ANSART,
Lionel OLLIVIER,
Yves COFFINEAU,
Jean-Luc CARON,
Serge LAMBERT (suppléant de Jean-Philippe VICAHRD),
Christophe CHEMIN (suppléant de Christophe GATTE),
Hélène DUFRANNE (suppléante de David BELVAL),

Pouvoirs :

Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Hubert VANYSACKER,
Denis DUPUIS donne pouvoir à Jean-Luc CARON.

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
LE 11 FEV. 2022



Rapporteur : Monsieur le Président

CONTRIBUTION 2022 DES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BEAUVAISIS- CLERMontois

Conformément aux statuts du SCOT Beauvaisis-Clermontois, les recettes du syndicat mixte sont composées majoritairement des contributions financières des EPCI adhérents au prorata de leur nombre d'habitants.

La contribution financière des EPCI adhérents est établie sur une base totale de 140 926 habitants (population INSEE) répartie entre 102 607 habitants pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis et 38 319 habitants pour la communauté de communes du Clermontois.

Cette contribution comprend :

- 1,20 € par an et par habitant pour le financement du SCOT,
- 0,05 € par habitant au titre des frais de gestion la 1^{ère} année.

Il en ressort au titre de l'année 2022 :

Intitulé des participations	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Communauté de communes du Clermontois
Financement SCOT	123 128,40 €	45 982,80 €
Frais généraux	5 129,35 €	1 915,95 €
Total 2022	128 257,75 €	47 898,75 €

La contribution totale représente 176 156,50 €.

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité le montant des contributions 2022 des EPCI membres au profit du syndicat mixte Beauvaisis - Clermontois conformément au tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe HESSE

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 FEV. 2022



PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE
R.F.